



Finances, achats publics et systèmes d'information
Commande publique

Décision n° 2024-32

Objet : Signature du marché public de service relatif à une mission de conseil juridique pour la ville de Sceaux

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L.2122-1 et L.2125-1-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nécessité pour la ville de Sceaux de confier à un tiers la réalisation d'une mission de conseil juridique en commande publique,

Considérant que l'offre technique et financière remise par le cabinet d'avocat JUNON AVOCATS représenté par Maître Lionel Harry SAMANDJEU est conforme aux attentes de la Ville,

DECIDE de signer un marché public de service avec ledit cabinet, sis 10 rue Carnot 78000 Versailles.

PRECISE que ce marché est conclu pour une durée maximum de douze (12) mois prenant effet à compter de sa notification, pour un montant maximum de 39 999 € HT.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la Ville.

Fait à Sceaux, le 5 février 2024



Philippe LAURENT